



CHARTE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME "ADN DEGRADE"

Labex CeMEB – MONTPELLIER

Présentation

1. Objectifs

La plateforme "ADN dégradé" du Labex CeMEB est installée dans les locaux de l'Institut des Sciences de l'Evolution (ISEM) à l'Université Montpellier II. Cette plateforme permet l'extraction d'ADN dégradé avec la rigueur scientifique indispensable à l'authentification des résultats (laboratoires pré- et post-PCR physiquement séparés ; locaux et équipement strictement dédiés aux expériences pré-PCR). Les projets accueillis sont d'origine variée mais concernent principalement l'étude de la biodiversité à partir d'échantillons non-invasifs (source d'ADN laissé dans la nature par l'animal et qui peut être collectée sans capture ni perturbation : poils, excréments, mues, ... ainsi que les collections de musée et herbiers). **La plateforme ne souhaite pas accueillir de projets réalisés à partir de matériel (archéologique ou fossile) plus ancien que 300 ans. Malgré tout, en fonction de l'état et des conditions de préservation des échantillons, et des questions scientifiques posées, le conseil scientifique est ouvert à toute discussion pour ce qui concerne du matériel plus ancien.**

2. Equipement

L'équipement de base (micropipettes, centrifugeuse de paillasse, agitateur, vortex, portoirs, ...) est disponible dans les salles d'extraction et pré-PCR ainsi qu'un équipement plus spécifique :



Salle d'extraction

- Hotte chimique
- Hotte à flux laminaire
- Centrifugeuse (tubes 1,5 ml, 2 ml, 15 ml et 50 ml)
- Combiné réfrigérateur/congérateur
- Balance de précision
- Etuve



Salle pré-PCR

- Cabine PCR (avec UV)
- Congélateur

3. Prestations

La plateforme n'a pas de personnel dédié aux analyses. Pour cette raison, aucune prestation de service, à proprement parler, n'est assurée, et les analyses sont alors effectuées par les demandeurs. Cependant, une formation et un accompagnement lors des analyses sont procurés lors de la première utilisation de la plateforme et sur demande ensuite.

4. Localisation

ISEM, Université Montpellier II
Bat. 22, 1^{er} étage
Place Eugène Bataillon, CC065
34095 Montpellier cedex 05



5. Tarifs

Un forfait journalier d'utilisation est associé à la plateforme. Il est fixé chaque année par le responsable de la plateforme en fonction des coûts de fonctionnement (certains consommables et entretien de l'équipement). Le tarif est disponible auprès du responsable de la plateforme.

6. Responsabilités / Contacts

La plateforme est sous la responsabilité :

- scientifique d'un conseil : Patrick Berrebi (ISEM), Marie-Pierre Dubois (CEFE)¹, Sandrine Hughes (IGFL)², Fabienne Justy (ISEM), Gaël Kergoat (CBGP)³, Claudine Montgelard (CEFE), Marie Pagès (CBGP), Gaël Piquès (Archéologie des Sociétés Méditerranéennes)⁴, Jean-Frédéric Terral (CBAE)⁵, Christelle Tougard (ISEM) ;
- technique : Christelle Tougard et Fabienne Justy.

¹ Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive ; <http://www.cefe.cnrs.fr/>

² Institut de Génétique Fonctionnelle de Lyon ; <http://igfl.ens-lyon.fr/>

³ Centre de Biologie pour la Gestion des Populations ; <http://www.ensam.inra.fr/CBGP/>

⁴ <http://www.archeo-lattes.cnrs.fr/>

⁵ Centre de Bio-Archéologie et d'Ecologie ; <http://www.umr5059.univ-montp2.fr/>

Des correspondants scientifiques et techniques sont présents au CEFE (Marie-Pierre Dubois) et au CBGP (Gaël Kergoat).

Contact : plateforme.adndeg@univ-montp2.fr

Conditions d'utilisation

La plateforme est, en priorité, mise à la disposition des équipes des unités de recherche appartenant au Labex CeMEB. Les équipes extérieures au Labex qui souhaiteraient en faire la demande doivent contacter les responsables et auront, dans tous les cas, accès à la plateforme selon sa disponibilité.

1. Demande d'accueil

Il est conseillé aux personnes intéressées par l'utilisation de la plateforme de prendre contact, au préalable, avec les responsables ou correspondants techniques avant d'établir une demande d'accueil, en particulier lors de la première utilisation. Ensuite, les demandeurs doivent remplir un formulaire de demande d'accueil (personnes impliquées, acquis, projet, échantillons, date d'utilisation souhaitée) et l'envoyer à : plateforme.adndeg@univ-montp2.fr.

Votre demande sera ensuite examinée par le conseil scientifique qui émettra un avis. Le conseil se réserve le droit de fixer des priorités parmi les dossiers acceptés au cas où le nombre de projets excèderait la capacité d'accueil de la plateforme. Enfin, un e-mail vous précisant les modalités d'utilisation vous sera envoyé.

2. Formation des utilisateurs

Une formation est indispensable avant la première utilisation de la plateforme et conseillée pour des utilisations ultérieures. En effet, afin de protéger vos échantillons et ceux d'études successives, l'utilisation d'une telle plateforme doit suivre des règles strictes contre la contamination par de l'ADN exogène. Elle sera dispensée par les responsables et correspondants techniques de la plateforme.

Cette formation pourra se traduire par une discussion avec les responsables et/ou correspondants techniques, un accompagnement sur la plateforme ou la mise au point de protocoles expérimentaux. **En cas de refus de la part des utilisateurs, ceux-ci se verront interdire l'accès aux locaux.**

3. Déroulement

Il vous est fortement conseillé de vous préoccuper du déroulement de votre expérience quelques jours avant d'accéder à la plateforme : réactifs et consommables nécessaires (certains sont à votre disposition sur la plateforme), nettoyage à l'eau de javel des locaux, apport des échantillons, matériel à autoclaver (voir avec les responsables techniques). Trois personnes au maximum (encadrant, stagiaire et responsable et/ou correspondant technique) pourront être présent lors des expériences.

Les consommables et réactifs qui vous sont spécifiquement destinés (c'est-à-dire commandés par vos soins) doivent être livrés directement à l'ISEM au niveau de la plateforme (précisez SVP "Plateforme ADN dégradé" sur le bon de commande) pour éviter un éventuel transit par votre laboratoire et donc des contaminations potentielles.

La plateforme est ouverte de 9h à 18h du lundi au vendredi. Avant toute utilisation, il est nécessaire de : (1) vérifier sur le planning situé à l'entrée de la plateforme que votre intervention est bien prévue **et de le respecter** ; (2) vous assurer de la présence des personnes suivantes (Bat. 22, 2^{ème} étage) afin de retirer les clés :

- Christelle Tougard (Christelle.Tougard@univ-montp2.fr ; 04 67 14 47 17)
- Fabienne Justy (Fabienne.Justy@univ-montp2.fr ; 04 67 14 47 15)
- Patrick Berrebi (Patrick.Berrebi@univ-montp2.fr ; 04 67 14 37 32)

4. Règles de bonne pratique

Pour les raisons exposées ci-dessus, il est impératif de respecter un certain nombre de consignes de propreté et de sécurité. Ces consignes sont exposées en détails dans le règlement intérieur affiché dans les locaux de la plateforme et téléchargeable sur le site web.

En particulier, les locaux de la plateforme doivent être rendus propres après chaque manipulation. Des caisses et des boîtes vous seront procurées pour le rangement de vos échantillons et du matériel que vous souhaiteriez laisser temporairement. Le matériel qui entre dans les locaux de la plateforme doit être neuf, ne pas en ressortir mais surtout, en aucun cas, y revenir.

Le port de gants, masque, blouse, charlotte et surchausses est obligatoire pour toute manipulation dans la salle d'extraction.

Dans la mesure où des clés vous sont remises, vous êtes totalement responsable des allées et venues dans les locaux de la plateforme et du matériel qui s'y trouve. **Les responsables de projet ou encadrants de stage sont responsables des étudiants travaillant sur la plateforme et doivent s'assurer du bon déroulement de leur travail et du respect du règlement par ces derniers.**

Enfin, ces clés doivent être rendues quotidiennement aux personnes qui en ont la charge (cf. ci-dessus).

Publications et communications

La plateforme sera :

- citée (plateforme ADN dégradé Labex CeMEB) dans les remerciements de toute publication, communication écrite et/ou orale, lorsque la prestation de la plateforme consiste uniquement en un accès aux équipements ;
- associée au rang d'auteurs des publications, communications écrites et/ou orales en cas de forte implication des responsables et correspondants techniques de la plateforme dans le projet.

Dans tous les cas, vous serez tenus d'informer les membres du conseil scientifique (plateforme.adndeg@univ-montp2.fr) de l'issue de votre travail sur la plateforme (résultats positifs ou négatifs, contaminations éventuelles, difficultés rencontrées).

Suggestions et réclamations

Prévenir les responsables techniques de la plateforme pour tout dysfonctionnement ou problème sur un équipement. Tout dommage causé par une utilisation non-conforme du matériel devra être pris en charge par l'utilisateur.

Un certain nombre de consommables sont à votre disposition dans les locaux de la plateforme : pointes à filtre, tubes, quelques réactifs de base (EDTA, NaOH, Tris, ...), équipement de protection (blouses, charlottes, gants, surchausses, masques, manchons). Signaler aux responsables techniques toute consommation importante ou un manque dans le stock par e-mail ou à l'aide du cahier mis à votre disposition dans les locaux de la plateforme.

Dans tous les cas, les responsables techniques sont à votre disposition.

Engagement

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de la plateforme ADN dégradé du Labex CeMEB et déclare accepter les termes de cette charte.

Nom et Prénom :

Qualité :

Laboratoire :

Adresse :

Téléphone/E-mail :

Fait à _____ le _____

Signature

Cette charte vous est soumise à signature afin d'être respectée. Tout contrevenant risque de se voir interdire l'accès à la plateforme.